



CAHIER DU JOUR

CAHIER DU SOIR

BULLETIN DE PARTICIPATION



Visuels non contractuels

GRAND JEU CONCOURS CAHIER DU JOUR/CAHIER DU SOIR !

Du 10 janvier au 10 avril 2012

Répondre aux 5 questions en cochant la bonne réponse parmi
les 3 réponses proposées

1 Quelle est la particularité d'une année bissextile ?

- Une année qui compte 366 jours (29 février)
- Une année qui compte 366 jours (28 février)
- Une année durant laquelle une éclipse totale du soleil se produit

2 Cocher les quatre langues que l'on peut-réviser grâce à la collection cahier du jour/cahier du soir ?

- Latin
- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Arabe
- Allemand
- Chinois

3 A quel groupe le verbe sortir appartient-il ?

- 1^{er} groupe
- 2^e groupe
- 3^e groupe

4 En quelle année s'est déroulée « la Bataille de Verdun » et qui opposait-elle ?

- 1915, elle opposait les Français et les Allemands
- 1871, elle opposait les Communards et les Versaillais
- 1916, elle opposait les Français et les Allemands

5 Que peut-on calculer avec le théorème de Pythagore ?

- La longueur d'un côté en connaissant la longueur des deux autres dans un triangle rectangle
- La circonférence d'un cercle
- Le périmètre d'un rectangle

Renvoyer ce bulletin dûment complété à :

Grand jeu concours CAHIER DU JOUR/CAHIER DU SOIR !
Editions Magnard - 5, allée de la 2^e DB 75015 Paris - France

MAGNARD

Renvoyer ce bulletin dûment complété à :
Grand jeu concours CAHIER DU JOUR/CAHIER DU SOIR !
Editions Magnard - 5, allée de la 2^e DB 75015 Paris - France

➔ A remplir lisiblement par l'enfant ou ses parents

*Nom : Prénom :

*Adresse :

*Code Postal : *Ville :

Adresse mail : *Pays :

➔ * A remplir par les parents ou représentant légal

Je soussigné(e)

autorise mon fils, ma fille

à participer à ce jeu concours et à recevoir le caméscope numérique ou le cadre photos numériques porte-clés.

Date :

Signature obligatoire des parents

* Mentions obligatoires

➔ POUR PARTICIPER AU JEU CONCOURS, IL SUFFIT

- De répondre sur le bulletin de participation ci-joint aux 5 questions en cochant d'une croix la case correspondant à la bonne réponse parmi les trois réponses proposées.
- De remplir correctement et lisiblement ce bulletin.
- De le retourner dûment complété entre le 10 janvier au plus tôt et le 10 avril 2012 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu.
- Tout bulletin de participation raturé, incomplet, illisible ou comportant des mentions inexacts sera déclaré nul.
- Il n'est admis qu'une seule participation par famille (même nom, même adresse, même ville) ; en cas de pluralité de participation par famille, un seul bulletin de participation tiré au sort le premier, sera retenu. Tous les autres bulletins d'une même famille seront donc exclus. Seuls les bulletins dont le modèle est annexé au règlement, seront pris en compte.

➔ DÉROULEMENT DU JEU CONCOURS

Il y a 180 gagnants. Trois tirages au sort de février à avril 2012 sont prévus ; 1 tirage au sort par mois.

1) Dernière semaine de Février : 1^{er} tirage au sort des bulletins parvenus aux Editions Magnard du 10 janvier 2012 au 17 février 2012 à minuit au plus tard cachet de la poste faisant foi.

2) Dernière semaine de Mars 2012 : 2^e tirage au sort des bulletins parvenus aux Editions Magnard du 18 février 2012 au 19 mars 2012 à minuit au plus tard cachet de la poste faisant foi.

3) Dernière semaine d'Avril 2012 : 3^e tirage au sort des bulletins parvenus aux Editions Magnard du 20 mars 2012 au 10 avril 2012 à minuit au plus tard cachet de la poste faisant foi.

Pour chaque tirage au sort : 60 bulletins comportant les bonnes réponses seront tirés au sort. Les 10 premiers tirés au sort, par Maître Gambin, gagnent 1 caméscope numérique et les 50 suivants gagnent 1 cadre photos numériques porte-clés.

Seuls les gagnants du jeu concours seront avisés à l'adresse indiquée sur leur bulletin.

➔ EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Les Éditions Magnard - 5, allée de la 2^e DB, 75015 Paris - organise un jeu concours, qui se déroulera du 10 janvier au 10 avril 2012, (clôture fixée le 10 avril 2012 à minuit, cachet de la poste faisant foi).

Ce jeu concours **gratuit et sans obligation d'achat** est ouvert à toute personne de France, DOM et pays de l'U.E. Pour les mineurs, l'autorisation parentale (ou représentant légal) présente sur le bulletin doit être remplie.

Le bulletin de participation présentant les questions du jeu concours est disponible dans les distributeurs des PLV de 140, 85, 80, 60 et 120 volumes contenant tout ou partie des 42 titres de la collection CAHIER DU JOUR/CAHIER DU SOIR - mis en vente par les librairies et les grandes surfaces participant à l'opération (France, DOM et pays de l'Union européenne). Ce bulletin est également téléchargeable sur le site www.joursoir.fr.

Le règlement est déposé chez maître Gambin, Huissier de Justice, 16 rue Charlemagne 75004 Paris. Il est disponible à l'adresse du jeu et téléchargeable sur www.joursoir.fr. Il sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à l'adresse du jeu.

Les 180 lots du jeu concours sont les suivants :

30 caméscopes verticaux full HD Panasonic HXWA10 bleu (Étanche - 3 m) avec écran rotatif 7,5 cm et d'une résolution de 230 400 pixels (d'une valeur unitaire PPTC de 259,90 €).

150 cadres photos numériques porte-clés Konig blanc, affichage 1,5 pouces couleurs riches, Horloge intégrée, capacité de stockage jusqu'à 107 photographies, (d'une valeur unitaire PPTC de 22,90 €).

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout participant au jeu concours CAHIER DU JOUR/CAHIER DU SOIR organisé par Magnard - 5 allée de la 2^e DB 75015 Paris-France est informé de ce que les informations nominatives recueillies à l'occasion du présent jeu concours sont nécessaires pour sa propre participation au dit concours, à l'envoi de son cadeau - le caméscope ou le cadre photos numériques porte-clés. Ces informations sont destinées à la Société Magnard exclusivement. Le particulier reconnaît bénéficier d'un droit d'accès et de rectification.